

Demande de certificats de Baptême :

Il est impératif de respecter les consignes ci-dessous :

La demande doit se faire au moins 3 semaines à l'avance

- Mention du nom prénom de la personne et ses dates de naissance et de baptême ou du moins, l'année et le lieu
- Nom et prénom du père et de la mère
- Motif de la demande (parrainage, communion, confirmation ou autre demande)
- Le tout accompagné d'une enveloppe timbrée à leur adresse pour la réponse.